



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5020088

N/REF : 15/01/2025 8H40 C:025467 I:31740
V/REF : 002046
V/Email reçu le Mercredi 15/01/2025 à 8H40

**ALLIADE HABITAT
POUR LE COMPTE D'ONV
Centre de Paiement
173 AV. JEAN JAURES - CS 30407
69364 LYON CEDEX 07**

V/REF. IMM. 7189
IMMEUBLE : HAUTS LA JARDINIERE
ALLEES DES QUATRES GRUMES
RUES BENOIT TRICHARD/L'EGLISE
69460 ODENAS

Dardilly, le 07 Février 2025

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 165 RUE DE L'EGLISE - ALLEE C - LOGEMENT EX MINGOLO AU RDC -
SUR PASS

MOTIF : INTERVENIR POUR LE DIAGNOSTIC ELECTRIQUE DU LOGEMENT TYPE F3 AVEC
CONSUEL (EL1205)

Donneur d'ordre : M. D. GUYENNON por

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

LE 27/01 A 15H15 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT EX MINGOLO AU RDC
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET DES APPAREILLAGES
CONTROLE DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES ET VERIFICATION DES TERRES
CONTROLE DES INTERRUPTEURS DIFFERENTIELS
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE

SUITE AU DIAGNOSTIC ELECTRIQUE DU LOGEMENT AVEC CONSUEL SELON LA
NORME FD C16-600, REALISATION DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES
A LA MISE EN SECURITE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU LOGEMENT, SOIT :

REPRISE ECLAIRAGES POINTS DE CENTRE, POSE D'UNE DCL COMPLETE, UNE
DOUILLES DCL ET AMPOULES MANQUANTES

CUISINE :
- INSTALLATION D'UNE LINOLITE CLASSE II AU DESSUS DE L'EVIER

CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION - OK

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 06/02/25 à 18H38 M. D. GUYENNON por



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5020088

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	35,87	35,87
1,00	EL1205-Diagnostic logement	1	123,67	123,67
2,00	EL1360-FP.Ampoules LED 9W E27	1	8,13	16,26
1,00	EL1395-FP.Kit bte pt ctre DCL compl.sail	1	11,82	11,82
TOTAL H.T.				187,62
T.V.A. a 10,00%				18,76
TOTAL T.T.C.En EURO				206,38

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°002046
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

15601 à 8h60

Beaujolais Val de Saône4
13 rue Claude Bernard BP.80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Emetteur : MME Jessica BERNARD

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Prestation Parties Privatives

remise en état - pour ONV, Travaux à réaliser entre le 15/01/2025 et le 29/01/2025

Votre contact : Jessica BERNARD

LOGEMENT VACANT - SUR PASS PORTE 121097 CONSUEL ELEC

HAUTS JARD ALLEE 3 (ONV - 0017 - HAJC - HAJ3)

Logt Vacant Anc Occupant : M. MME MINGOLO Pablo
daniel 576756/91

165 RUE DE L'EGLISE ALLEE C

69460 ODENAS Logement n° 445104, porte n°0017, Rez-de-
chaussée, Type 3

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1205 - DIAG ELEC LOGEMENT	130,18	1,00 FOR	130,18	10,00%
Dlag élec logement avec CONSUEL suivant norme FD C 16-600 La prestation comprend, - vérification de la présence d'un appareil général de commande et de protection accessible, - vérification de la présence et de l'adéquation d'un dispositif différentiel à l'origine de l'installation, de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre, - vérification du respect des règles liées aux zones dans les salles d'eau et la présence d'une liaison équipotentielle, - vérification de la protection des conducteurs et leur dimensionnement de manière à ne pas risquer la surcharge, - vérification de la présence de matériels et appareillages incomplets, vétustes, inadaptés et/ou détériorés, ainsi que la protection				

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°002046
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

EL0010 - FORFAIT DEPLACEMENT	37,76	1,00 U	37,76	10,00%
Forfait déplacement électricité pour travaux d'électricité La prestation comprend Intervention en parties privatives : - Prise en charge de la demande - Contact avec le locataire et Prise de rendez vous - Dans le cas d'un logement vacant : récupération des clés auprès d'ALLIADE HABITAT - Déplacement avec prise en charge des frais afférents jusqu'au lieu d'intervention comprenant l'aller et le retour - Prise en charge de tous les frais liés aux déplacements nécessaires - Nota : 1 Forfait déplacement par bon de commande quelque soit le nombre d'intervention nécessaire Intervention en partie communes: - Prise en charge de la demande - Contact avec le gardien de la résidence + Prise de RV si nécess				
Virement CE	Total HT		167,94 €	
30 jours réception fact.(*)	Total TVA		10,00%	16,80 €
(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.	Total TTC		184,73 €	

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat pour le compte d'ONV
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR